

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT – 21 novembre 2022

*Approuvé au conseil d'établissement n°2*

### Sont présents :

**Les représentants de l'administration :** Mme Marie-Christine MARCELINO, cheffe d'établissement

**Les représentants des personnels enseignants :** Mme Adeline GARISSON (PS-MS-GS), Mme Sonia BONNEAUD (CP-CE1), Mme Erminia CHARLES (CE2-CM1-CM2), Mme Khadija BIKEROUANE (Enseignante d'arabe), Mme Blandine Gabaut (Assistante pédagogique CNED)

**Le représentant des personnels administratifs et de service :** M. Houssine KHRIBECH

**Les représentants élus des parents d'élèves :** M. Adnan EL-AJI, Mme Nora SABIR-ALI

**Les représentants des élèves :** Inesse BOUDAD, Ghali CHBANI

### Excusés / Absents :

M. Jean-Marc Merriault : Directeur Général de la MLF

M. ELDIN : Inspecteur d'Académie, Conseiller culturel adjoint

M. Julien CAILLEAU : Agent comptable du réseau OSUI

Mme EL ANBASSI, M. GERVEREAU, M. GEORGANDELIS : Conseiller des Français de l'étranger

M. Stéphane BAUMGARTH : Consul général de France à Marrakech

Mme Maryline BESSIERE : représentante élue des parents d'élève

Adam KERPEN, Jad BELAFFARI : représentants élus des élèves

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h30.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et demande la désignation d'un secrétaire de séance.

**Désignation des secrétaires de séance :** Mme Erminia CHARLES, enseignante

### **Ordre du jour proposé**

1. Installation du conseil d'établissement 2022-2023 : Présentation des membres du nouveau conseil et adoption du règlement intérieur du CE
2. Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 05 juillet 2022
3. Rentrée 2022 et situation actuelle : horaires, structure et effectifs, restauration
4. Validation du Règlement Intérieur 2022-2023
5. Evaluation et suivi des élèves
6. Actions pédagogiques 2022-2023
7. Compte-rendu du conseil des délégués
8. Projet d'établissement 2022-2025
9. Questions diverses présentées par les parents et les élèves

### **Annexes :**

1. Rôles et attributions du Conseil d'établissement (annexe 1)
2. Instances du Conseil d'établissement (annexe 2)
3. Compte-rendu du Conseil d'établissement du 05 juillet 2022 non-approuvé
4. Règlement Intérieur 2022-2023

➤ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

## **Installation du Conseil d'établissement et adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement**

Mme Marcelino remercie chaleureusement les participants de ce conseil d'établissement de leur présence et tout particulièrement **les représentants de parents pour leur investissement et la création de la nouvelle Association de Parents de l'Ecole Française d'Essaouira (APEFE).**

Mme Marcelino rappelle que le conseil d'établissement est une instance tripartite, composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, des représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves (à partir de la 6<sup>ème</sup>).

Sont également invités les Conseillers élus des français de l'étranger et le Consul Général de France.

**Le nombre de classes détermine le nombre équivalent des membres « Parents et élèves » et « personnels » représentés au Conseil d'établissement. Notre groupe scolaire compte 5 classes, donc participent à ce conseil d'établissement 3 représentants élus des parents d'élèves et 2 représentants élus d'élèves.**

Le Conseil d'établissement est un lieu d'échange et de débat. Son rôle est défini par un règlement, qui a été joint à la convocation (annexe 1). Le document rappelle la tutelle de l'OSUI et le caractère consultatif des avis émis par le CE.

**Le Conseil d'établissement adopte :**

- ✓ **le règlement intérieur**
- ✓ **le projet d'établissement**
- ✓ **les horaires et le calendrier scolaire**
- ✓ **les programmes d'actions annuelles : formation, campagnes de sensibilisation, liaisons école-collège...**

**Le Conseil d'établissement émet un avis :**

- ✓ **sur toutes les questions d'ordre pédagogique et administratif : activités, questions d'hygiène et sécurité, voyages scolaires et financement, structure pédagogique, organisation de la vie éducative.**

Le règlement intérieur du Conseil d'établissement définissant ses règles de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune observation.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Installation des Commissions du Conseil d'établissement : **conseil de discipline et commission éducative.**

La commission éducative examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. Le conseil de discipline prononce les sanctions.

Désignation des représentants de parents et des représentants d'élèves.

La cheffe d'établissement remercie les participants aux différentes instances de l'établissement (Annexe 2).

## **Approbation du PV de la séance du 5 juillet 2022**

Le procès-verbal du Conseil d'établissement du 5 juillet 2022 a été consulté par les participants et ne fait l'objet d'aucune proposition de modification.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

**Rentrée 2022 : Horaires**

La cheffe d'établissement rappelle les horaires d'enseignement des élèves mis en place à la villa et à l'IFE pour cette année scolaire 22-23 :

Groupe Scolaire Éric Tabarly	Lundi – Mardi – Jeudi		Mercredi – Vendredi
	Matin	Après-midi	
Maternelle	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30 (MS-GS) 14h30 – 16h30 (PS)	8h30 – 12h30
Élémentaire	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30	8h30 – 12h30
Collège (6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup> )	8h45 – 11h45	13h45 – 16h45	8h45 – 12h45

IFE	Lundi – Mardi – Jeudi		Mercredi – Vendredi
	Matin	Après-midi	
Collège (4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup> )	9h – 12h	14h – 17h/17h55	9h – 13h

Les horaires d'enseignement des parcours linguistiques des élèves arabophones sont également rappelés :

Groupe Scolaire Éric Tabarly	Mercredi	Vendredi
Élémentaire (CE1-CE2)	14h30 – 16h45	
Élémentaire (CM1-CM2)		14h30 – 16h45
Collège (6 <sup>ème</sup> -5 <sup>ème</sup> )		14h30 – 16h30
Collège (4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> )	14h30 – 16h30	

IFE	Mardi
Cours Arabophones (4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup> )	16h05 – 17h

Les représentants des parents d'élèves nous informent du mécontentement de certaines familles, très gênées par ces horaires.

L'équipe pédagogique souhaite préciser que les horaires définis ont été réfléchis en équipe dans le cadre des préconisations règlementaires. Ces horaires garantissent des temps propices pour les apprentissages et prennent en compte les besoins des enfants et leur temps de concentration sur une journée de classe.

La cheffe d'établissement entend bien que certaines familles rencontrent des difficultés à s'organiser en fonction de leurs contraintes professionnelles ou de leur domicile, néanmoins ces horaires ont été accepté par la majorité des parents.

En amont du conseil d'établissement du 3<sup>ème</sup> trimestre, au cours duquel seront votés les horaires de l'école pour la rentrée suivante, la cheffe d'établissement propose d'organiser un temps d'échange avec les parents, l'APEFE et l'équipe pédagogique. Un sondage sera ensuite proposé aux familles, ce sondage permettra de définir les horaires qui conviendront à la majorité des parents d'élèves pour la rentrée 2024.

Des retards sont constatés à la villa mais aussi à l'IFE, un rappel des horaires a été fait aux familles concernées. La cheffe d'établissement rappelle que les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début des classes et 10 minutes après la sortie des classes. Ce temps d'accueil permet aux élèves d'arriver à l'heure en classe. Ils peuvent ainsi s'installer dans la classe et préparer leurs affaires pour les activités de la journée, ils participent aux premiers rituels de la classe. Cette mise en route est essentielle pour un bon démarrage des apprentissages et de la journée de classe.

**Rentrée 2022 : Structure - Effectifs**

La structure reste inchangée :

Pour le primaire : 1 classe de PS-MS-GS, 1 classe de CP-CE1 et 1 classe de CE2-CM1-CM2

Pour le collège : 1 classe de 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et 1 classe de 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>.

Nous comptons 109 élèves, 5 élèves de plus que les prévisions de juillet 2022.

				Effectifs Prévisions	Effectifs 2022/2023	REFUS
Maternelle	Capacité max. 25	PS	Nouveaux inscrits	2	5	
			Réinscription	-	-	
		MS	Nouveaux inscrits	1	4	
			Réinscription	3	3	
		GS	Nouveaux inscrits	3	6	
			Réinscription	7	6	
Elémentaire	Capacité max. 25	CP	Nouveaux inscrits	3	5	1
			Réinscription	8	6	
		CE1	Nouveaux inscrits	1	1	
			Réinscription	11	11	
	Capacité max. 30	CE2	Nouveaux inscrits	-	-	1
			Réinscription	11	11	
		CM1	Nouveaux inscrits	-	-	
			Réinscription	11	11	
		CM2	Nouveaux inscrits	-	-	
			Réinscription	8	8	1
Collège	Capacité max. 16	6 <sup>ème</sup>	Nouveaux inscrits	1	1	
			Réinscription	9	9	
		5 <sup>ème</sup>	Nouveaux inscrits	-	-	
			Réinscription	6	6	
	Capacité max. 16	4 <sup>ème</sup>	Nouveaux inscrits	1	1	
			Réinscription	7	7	
		3 <sup>ème</sup>	Nouveaux inscrits	1	-	1
			Réinscription	7	8	
<b>Total :</b>				<b>104 élèves</b>	<b>109 élèves</b>	<b>4 refus</b>

La cheffe d'établissement souligne un point de vigilance : si les montées de cohortes restent identiques (aucun départ d'élève), la classe des CE2-CM1-CM2 ne pourra pas accueillir les 34 élèves prévus. Il faudra penser à une nouvelle organisation de la structure pédagogique.

La capacité de l'établissement à accueillir des nouveaux en élémentaire devient limitée et certains niveaux ne seront plus disponibles à la rentrée prochaine.

**Rentrée 2022 - Restauration**

La cheffe d'établissement évoque la mise en place d'un service de restauration avec la coopérative MS Interim d'Essaouira, dont la présidente est Madame Souad DIBI.

28 élèves sont inscrits à ce service de restauration : 20 élèves (dont les maternelles, CP et CE1) sont inscrits pour les 3 repas et 8 sont inscrits pour 2 repas.

Des familles souhaitent la mise en place d'un 4<sup>ème</sup> repas pour les élèves arabophones le mercredi mais il n'y a pour le moment pas assez d'inscrits.

La cheffe d'établissement précise le nombre d'inscrits :

4 élèves pour la classe de MS-GS

11 élèves de la classe de CP-CE1

11 élèves de la classe de CE2-CM1-CM2

2 élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup>

Lundi : 27 élèves inscrits - Mardi : 22 élèves inscrits - Jeudi : 27 élèves inscrits

Monsieur Ottmani, le maire de la ville a contacté un traiteur d'Essaouira pour la mise à disposition d'une tente qui sert à abriter les élèves demi-pensionnaires pendant les repas.

Cette tente restera à l'école jusqu'aux congés de décembre. Le traiteur propose de la vendre à l'école pour une somme de 7000 dirhams. La cheffe d'établissement invite l'APEFE à réfléchir à des actions (Kermesse, tombola...) pour collecter cette somme et acheter cette tente, qui est indispensable au bon fonctionnement de la cantine.

Mme Souad DIBI propose aussi d'organiser un « couscous solidaire » avec une animation musicale à destination des parents de l'école et participer ainsi à la collecte des fonds.

### Validation du Règlement Intérieur 2022-2023

Le règlement intérieur du GS OSUI Éric Tabarly a été consulté par les participants et ne fait l'objet d'aucune proposition de modification.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

### Evaluation et suivi des élèves

La cheffe d'établissement précise que de nombreuses équipes éducatives se sont déjà réunies depuis la rentrée scolaire en présence des enseignants, des parents, des élèves et la direction pour mettre en place les aménagements pédagogiques les plus adaptés pour l'élève en collaboration étroite avec les professionnels extérieurs engagés par la famille de l'élève.

La plupart des PAP, PAI et PPS sont mis à jour. Tous ces aménagements pédagogiques ont été visés par le Docteur Saïd El Haddad, médecin référencé auprès du consulat de Marrakech.

Deux demandes d'aménagements aux épreuves du DNB ont été envoyées au service des examens.

La cheffe d'établissement rappelle qu'il est parfois nécessaire de réaliser des bilans de développement cognitif et/ou des bilans en orthophonie pour mieux cibler le profil de l'élève et ses besoins éducatifs et lui proposer des aménagements pédagogiques adaptés. Un manque de disponibilités des praticiens, et parfois l'inexistence de certains praticiens sur Essaouira ne facilitent pas le suivi des élèves. La cheffe d'établissement est en contact avec la clinique Al Akhawayn d'Essaouira pour une prise de contact avec des professionnels (psychiatre et orthophoniste) et voir s'il est possible d'y réaliser les bilans nécessaires à l'école.

L'équipe pédagogique souhaiterait que des visites médicales pour les élèves soient organisées à l'école. La cheffe d'établissement ajoute que ce suivi est essentiel et permet de dépister chez les enfants des troubles visuels, auditifs... La cheffe d'établissement se rapprochera du Dr Saïd El Haddad pour savoir s'il est possible de mettre en place ces visites médicales.

### Evaluations des acquis pour le primaire :

Pour la maternelle, le carnet de suivi des apprentissages sera mis en place cette année. Cet outil rendra compte des progrès réalisés par les élèves tout au long des trois années de maternelle. Le CSA permet une évaluation bienveillante et mesure les progrès des élèves. Il est complété avec l'élève au rythme de ses réussites.

Lorsqu'un élève franchit une étape en direction des attendus de fin de Grande Section, il valide la compétence acquise avec son enseignante en indiquant la date de l'évaluation sous l'image correspondante. Certaines compétences sont évaluées en français, d'autres en arabe ou en anglais à partir d'un code de couleur.

Le CSA se complète au fur et à mesure des trois années de maternelle, au rythme de chaque élève, l'objectif étant que l'accent soit toujours mis sur les progrès accomplis afin de l'encourager. Il sera transmis aux familles à la fin de chaque semestre.

Les bilans périodiques LIVREVAL du CP au CM2 seront eux ouverts aux parents la semaine du 12 décembre. Il est transmis aux familles à la fin de chaque trimestre. Les familles recevront un email avec leurs codes d'accès à la plateforme de LIVREVAL. Ce bulletin LIVREVAL permet aux parents et aux élèves de suivre les résultats des évaluations réalisées pour chaque trimestre. Les élèves sont exclusivement évalués par compétences, sans notes sur tous les niveaux du CP au CM2. L'équipe pédagogique précise que :

- l'anglais est évalué comme langue vivante
- l'arabe pour les élèves arabophones comme langue vivante régionale
- l'arabe pour les élèves non-arabophones comme langue vivante 2

Les rencontres parents-enseignants de la PS au CM2 sont programmées pour la semaine du 12 décembre, après la classe. Le planning d'inscription sera affiché dans la cour intérieur de l'école à partir du jeudi 8 décembre. Il n'y a plus de mercredi banalisé.

#### **Evaluations des acquis pour le collège :**

Pour les élèves du collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, les bulletins du CNED sont transmis à la fin de chaque semestre. Ces bulletins semestriels rendent compte des résultats de l'élève pour chaque discipline d'enseignement. L'appréciation des résultats de l'élève relèvent de la seule compétence du CNED.

Des bulletins de suivi élaborés par l'établissement compléteront ces bulletins CNED pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ils préciseront pour chaque élève ses résultats dans les disciplines non prises en charge par le CNED : l'EPS et l'arabe. Des éléments de vie scolaire seront précisés : le comportement, l'engagement, l'assiduité et la rigueur face travail.

La cheffe d'établissement précise qu'une moyenne sera recalculée à partir des notes présentes sur les bulletins du CNED et de celles obtenues dans ces disciplines. Les conseils de classe se feront en présence des assistantes pédagogiques, de la direction, des délégués de classe et des représentants de parents la fin de chaque semestre.

Les rencontres parents-enseignants de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> seront programmées en février, en principe le mercredi 15 février de 8h30 à 13h30. Le planning d'inscription sera envoyé aux familles par mail.

#### **Actions pédagogiques 2022-2023**

La journée mondiale de la langue arabe aura lieu cette année à Dar Souiri le jeudi 15 décembre de 14h30 à 16h30. Toutes les familles de l'école sont invitées à participer à cet événement.

La Journée mondiale de la langue arabe a pour thème cette année "الثقافة الحضارة في العربية اللغة مساهمة" (L'apport de la langue arabe à la civilisation et à la culture humaines).

Les élèves de la PS à la classe de 3<sup>ème</sup> préparent des chansons, des pièces de théâtre, des affiches, des ateliers de calligraphie, des dessins, des poésies... autant de projets pour mettre à l'honneur la langue arabe dans ses formes et ses expressions diverses. Ils découvriront aussi la richesse des liens de la langue arabe avec d'autres langues et ses interactions avec les autres civilisations.

Dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, l'équipe pédagogique a organisé de nombreux temps d'échange avec les élèves sur cette thématique du harcèlement selon les niveaux de classe. Ces actions sont nécessaires pour sensibiliser nos élèves aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire. Elles permettent aux élèves d'améliorer leurs compétences émotionnelles, ils apprennent à réagir s'ils sont victimes ou témoins de harcèlement.

**En maternelle on notera :**

- ✓ Lancement du **journal de classe numérique** qui permet aux parents d'avoir accès à des articles hebdomadaires relatant la vie de la classe, mais aussi à une médiathèque numérique. Les parents ont aussi la possibilité de publier des photos de leur enfant pour renforcer la cohésion école-maison.
- ✓ Réalisation de **livres numériques** en petite section avec des photos prises par les élèves et l'enregistrement des voix des élèves.
- ✓ Mise en place d'un **Quoi de Neuf** hebdomadaire avec les élèves de MS et de GS qui permet à un élève volontaire de venir présenter à la classe un objet de son choix en compagnie d'un de ses parents.
- ✓ Instauration depuis le début du mois d'octobre des **séances d'EPS à la plage chaque mercredi et vendredi** en compagnie de 2 parents accompagnateurs.
- ✓ Lancement de la **Classe Culturelle et Numérique Dessiner avec des formes géométriques** orchestrée par l'illustrateur Dominique Falda. Les élèves réaliseront les illustrations d'un album.
- ✓ **Sortie scolaire à la médiathèque de l'Institut Français** pour participer à des ateliers tournants de jeux de société ainsi qu'à une chasse aux trésors autour des livres de la médiathèque avec 3 parents volontaires pour co-animer la sortie.
- ✓ Projet en partenariat avec L'Institut Français et la comédienne Marie Dragic qui viendra présenter le 6 décembre son **spectacle "En attendant le Père Noël"**. Les élèves de maternelle assisteront au spectacle et participeront à la réalisation de tous les décors de la scène !

**Pour la classe des CP-CE1 :**

- ✓ Les élèves ont beaucoup travaillé « le vivre ensemble », les règles de vie, les droits et les devoirs de l'élève. Ces activités ont été réalisées en co-enseignement en français et en arabe. Travail finalisé par une grande affiche dans la classe.
- ✓ Création, pour la deuxième année consécutive, du site de la classe, sur lequel les parents accèdent à l'ensemble des travaux réalisés par les élèves, aux projets menés par la classe et à des activités ludiques d'entraînement
- ✓ Le thème du harcèlement scolaire avec l'appui de vidéos Lumni a été abordé avec les élèves.
- ✓ La classe de découvertes a eu lieu à Terres d'Amanar du 14 au 17 novembre.
- ✓ Lancement de la Classe Culturelle et Numérique sur le thème de la magie.

**Pour la classe des CE2-CM1-CM2**

- ✓ Mise en place d'habitudes de travail liées à l'organisation matérielle de la classe : les élèves n'ont pas une place fixe et utilisent tout au long de la journée les différents espaces de travail de la classe.
- ✓ Mise en place d'instances et de rituels favorisant la coopération entre élèves : conseil d'élèves, responsabilités et métiers dans la classe, Quoi de neuf ? Ces habitudes de coopération renforcent le sentiment d'appartenance au groupe, motivent et responsabilisent les élèves. C'est l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie collective.
- ✓ Mise en place d'outils numériques pour le travail en classe et à la maison : padlet pour les devoirs et les ressources, site du Rallye lecture, application Lalilo pour l'étude de la langue (CE2 et CM1) et Plume pour la rédaction (CM1).



- ✓ Reprise des séances d'EPS à la plage avec des parents accompagnateurs.
- ✓ Lancement de la Classe Culturelle Numérique Jonglage avec un artiste circassien.

**Au collège :**

- ✓ EPS : les séances d'EPS sont communes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ces séances de sport ont lieu le vendredi à la plage tous les 5 jours. Les élèves ont commencé par un cycle endurance en période 1 et démarrent en période 2 un cycle Thèque
- ✓ Les éco-délégués travaillent sur le tri sélectif
- ✓ Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont participé aux ateliers numériques organisés par l'IFE et ont abordé différentes thématiques : la surveillance sur Internet / le dessin de presse
- ✓ Les collégiens organiseront tout au long de l'année des ventes de gâteaux et une kermesse afin de collecter des fonds pour financer un voyage scolaire.
- ✓ Les élèves ont travaillé sur le thème du harcèlement et les règles de vie de classe. Ils réaliseront des affiches sur le respect
- ✓ Pour la journée mondiale de la langue arabe, les élèves travailleront sur les liens de la langue arabe avec les autres langues et ses interactions avec les autres civilisations, notamment dans le domaine des mathématiques.

**Compte-rendu du conseil des délégués**

Une première réunion de travail a réuni les délégués de classe et les éco-délégués début novembre pour organiser le mode de fonctionnement de ce conseil des délégués et recenser les premiers projets de classe. Une formation des délégués est prévue en décembre avec M. Alexis Severin, notre référent établissement OSUI et référent Vie Scolaire.

Toujours en prévention du harcèlement, l'équipe pédagogique continuera d'organiser des temps d'échange et d'accompagnement des élèves tout au long de l'année scolaire. Les élèves seront invités à réaliser des affiches-conseils de lutte contre le harcèlement et à initier des projets communs pour prévenir toute situation de harcèlement scolaire.

Les élèves du collège sont engagés dans le conseil de vie collégienne (CVC). Cette instance favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés. Les heures de vie de classe et de suivi de projets ont déjà permis aux élèves d'échanger avec l'équipe éducative sur l'amélioration du suivi des collégiens et la mise en place de projets. Les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> souhaitent organiser régulièrement des ventes de gâteaux et une kermesse pour collecter des fonds et organiser un voyage culturel.

**Projet d'établissement 2022-2025**

La cheffe d'établissement informe que le nouveau projet d'établissement doit être finalisé cette année. Les enseignants ont déjà réalisé les constats du précédent projet d'établissement. Le projet d'établissement doit porter les valeurs humanistes et l'ambition d'une réussite scolaire pour tous les élèves. Le nouveau projet éducatif de l'établissement est articulé autour de quatre axes :

**AXE 1 :**

***Viser le bien-être et la sécurité de la communauté scolaire (offrir des locaux en adéquation avec le projet pédagogique et éducatif) et instaurer une culture commune d'établissement (s'enrichir d'une identité partagée et s'engager dans une réflexion commune menée avec la MLF « Repenser l'école ensemble »)***



**AXE 2 :**

*Dispenser un enseignement innovant, adapté et personnalisé visant la réussite scolaire de tous et l'inclusion scolaire. Développer un projet numérique pédagogique qui pourrait s'appuyer sur les besoins importants en différenciation.*

**AXE 3 :**

*Former des citoyens ouverts à la diversité du monde et renforcer la politique des langues de l'école, 3 langues et 2 cultures.*

**AXE 4 :**

*Poursuivre la formation et la professionnalisation pour renforcer les compétences professionnelles de l'équipe pédagogique.*

Il faut désormais réfléchir aux actions à mettre en place pour la mise en œuvre de ce nouveau projet d'établissement et à définir les indicateurs de réussite. Des réunions de travail seront planifiées très prochainement avec l'APEFE et les parents d'élèves pour engager cette réflexion commune.

La cheffe d'établissement souhaite associer le gouverneur aux échanges concernant l'axe 1, véritable levier pour le projet de relocalisation.

### Questions diverses présentées par les parents et les élèves

La question posée par 3 familles à propos des horaires a été traitée au point 3. *Rentrée 2022 et situation actuelle : horaires, structure et effectifs, restauration*

- **Serait-il possible de prévoir des activités piscine dans la programmation EPS des classes ?**

La cheffe d'établissement précise que l'organisation des activités piscine est fixée par un cadre réglementaire [Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022](#)

Il faut disposer d'une piscine municipale qui respecte les conditions matérielles d'accueil des usagers et corresponde aux dimensions spécifiques exigées pour le bassin (4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau pour des écoliers - 5 m<sup>2</sup> pour des collégiens, soit une surface maximale de 50 m<sup>2</sup> avec une profondeur maximale de 1,50 m). L'encadrement des activités piscine doit être assuré par des personnels qualifiés. Il faut la présence obligatoire d'un maître-nageur sauveteur pour assurer les missions de surveillance du bassin, le sauvetage et les premiers secours et un maître-nageur pour l'encadrement des activités sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.

- **Le projet de relocalisation**

Des rencontres ont eu lieu depuis septembre avec le gouverneur et le maire de la ville pour tenter d'identifier un terrain domanial à Essaouira qui pourrait-être mis à disposition de l'OSUI. La cheffe d'établissement a rencontré également la responsable de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement à Essaouira. Lors de cette réunion, toutes les procédures à suivre pour la mise à disposition d'un terrain domanial ont été présentées. C'est une demande qui se fera sur la plateforme du CRUI.

La cheffe d'établissement remercie les participants à ce premier Conseil d'établissement du Groupe scolaire OSUI Eric Tabarly et leur engagement constructif au sein de cette instance.

La séance est levée à 19h45.

Maryline BESSIERE  
Secrétaire de séance

Marie-Christine MARCELINO  
Cheffe d'établissement

## Annexe 1

# REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

## Périodicité

Le Conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire.

Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.

## Convocation

Le chef d'établissement préside le conseil d'établissement. Il fixe les dates et les heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et les documents préparatoires dix jours francs à l'avance.

En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

Le chef d'établissement peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

## Quorum

La répartition des sièges au sein du conseil d'établissement est la suivante :

Administration	Personnels		Parents d'élèves	Élèves
	Enseignants	Administratifs et de service		
4 sièges	3 sièges	1 siège	3 sièges	1 siège
5 sièges	4 sièges	1 siège	3 sièges	2 sièges
6 sièges	5 sièges	1 siège	4 sièges	2 sièges
7 sièges	5 sièges	2 sièges	5 sièges	2 sièges
8 sièges	6 sièges	2 sièges	6 sièges	2 sièges
9 sièges	6 sièges	3 sièges	6 sièges	3 sièges
10 sièges	7 sièges	3 sièges	6 sièges	4 sièges

Le Conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si au moins la moitié des membres ayant voix délibérative est présente en début de Conseil.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est convoquée, dans les 8 à 15 jours suivants. Le Conseil d'établissement délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

## Ordre du jour

Il est établi par le chef d'établissement après inscription de toutes les questions ayant fait l'objet d'une demande préalable transmise au moins 48h à l'avance.

L'ordre du jour est adopté en début de séance.

### **Procès-verbal**

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance chargé d'établir le procès-verbal. Le secrétaire est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis à l'Ambassadeur, aux membres du Conseil, à la MLF.

Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante.

### **Vote à bulletin secret**

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du Conseil le demande.

Les membres du Conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.

En cas de partage égal des voix, la voix du président du Conseil d'établissement est prépondérante.

### **Durée**

La durée des séances est limitée à deux heures.

**Annexe 2**

**INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT 2022-2023**

<b>CONSEILS</b>	<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES</b>	<b>REPRESENTANT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS</b>	<b>REPRESENTANT DES PERSONNELS ATOS</b>	<b>REPRESENTANT DES ELEVES</b>
Conseil de discipline (membres élus au CE)	Mme MARCELINO Cheffe d'établissement	Titulaire : Mme Maryline BESSIERE Remplaçant : M. Adnan EL AJI	Titulaire : Mme Blandine GABAUT Remplaçante : Mme Alice GUIBERT-JOUNDI	Titulaire : M. Houssine KHRIBECH Remplaçante : Mme Naima AMALOUZ	Titulaire : Adam KERPEN Remplaçant : Jad BELAFFARI
Commission éducative (membres élus au CE)	Mme MARCELINO Cheffe d'établissement	Titulaire : Mme Léa BONNET Remplaçante : Mme Karima GHARRAS	Titulaire : Mme Adeline GARISSON Remplaçante : Mme Erminia CHARLES	Titulaire : Mme Naima AMALOUZ Remplaçant : M. Houssine KHRIBECH	Titulaire : Ghali CHBANI Remplaçante : Inesse BOUDAD